

Check-list commerçant

1. Coordonnées complètes pour la livraison
2. Remarque (code de porte, étage)
3. Nombre de cabas
4. Tranche horaire de livraison
5. Choix d'une option de livraison
6. Signature du client en tant qu'expéditeur
7. Le client s'acquiesce des frais de livraison auprès du commerçant
8. Vérification des points 1 à 6 et tampon du commerçant
9. Copie rose du bulletin de livraison pour le client, copies blanche et verte dans les cabas
10. Le commerçant contacte vélocité riviera et communique le nom du client, l'adresse de livraison ainsi que le nombre de cabas

Remarque :

Le samedi matin les commandes passées avant 11h sont prises en charges entre 12h et 13h puis livrées .



021 921 72 72 | www.dringdring.ch/riviera | riviera@dringdring.ch

Conditions générales «Dring Dring Riviera»

1. Conditions d'utilisations

Le service est destiné aux commerces de détail situés sur le territoire des codes postaux suivants : 1804 Corsier-sur-Vevey, 1802 Corseaux, 1800 Vevey et 1814 la Tour-de-Peilz et concerne des clients privés habitants aux codes postaux précités. Le « business to business » n'est pas autorisé.

2. Durée de la responsabilité

L'association Amelive se porte garante des dégâts causés à partir de la prise en charge de la marchandise chez un commerçant de détail de la région veveysanne jusqu'à la livraison. La signature du client met un terme à la responsabilité de l'association Amelive. L'association Amelive se réserve le droit de décliner l'ordre, en dernier lieu, lors de la prise en charge.

3. Exclusion de la responsabilité

Sont exclus de la responsabilité :

- Dégâts dus à un emballage insuffisant ou inapproprié
- Dommages ou carences des marchandises transportées dans des caisses, cartons ou conteneurs et dont l'état impeccable et complet n'a pas pu être contrôlé lors de la prise en charge
- Force majeure
- Transport des objets suivants : or, argent, bijoux, montres de bijoux, pierres précieuses, argent et chèques
- Dommages électriques ou magnétiques, destructions ou autres dégâts aux disques magnétiques, aux matériaux porteurs électroniques ou photographiques sous quelle forme que ce soit
- Envois de dépôts (envois déposés non munis de signature sur demande du mandant)
- Dégâts indirects

4. Limitation de la responsabilité

Sans aucune indication écrite ou information préalable de la valeur des marchandises, la responsabilité pour perte ou dommages se limite à la valeur effective de l'objet, mais au maximum à 500 CHF par bulletin de livraison.

5. Conditions de livraison

Marchandises exclues :

- Animaux vivants

Sous certaines conditions :

- Objets de valeur
- Produits réfrigérés, surgelés et denrées périssables. Le client est responsable du conditionnement de ses produits (sac thermique) en fonction de la plage horaire de livraison sélectionnée ou selon arrangement avec le commerçant
- Marchandises fragiles. Le client est responsable du conditionnement

Poids :

- 2 cabas papier (ou max. 20 kg) par bulletin de livraison

Délais de livraison :

- Les achats sont délivrés conformément aux tranches horaires prédéfinies au recto, mais dans l'ordre de commande en cas de dépassement des délais.

Livraison express ou hors de la zone de livraison :

- Sur appel au 021 921 72 72, service classique dès 17 CHF / délai dès 60 min